GE_GERICHTE CAPH/1/2005 vom 3. Januar 2005

GE Cour de justice, 2005-01-03, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_CAPH_1_2005

FR: GE_GERICHTE CAPH/1/2005 du 3 janvier 2005

IT: GE_GERICHTE CAPH/1/2005 del 3 gennaio 2005

Regeste

Résumé: T1 et T2 agissent contre E devant les prud'hommes pour licenciement immédiat injustifié. Parallèlement E agit contre T1 et T2 devant la Cour de justice pour violation de la LCD. Par arrêt présidentiel, le président du groupe 1 a déclaré les demandes de T1 et T2 irrecevables pour incompétence à raison de la matière. T1 et T2 ont agi devant la Cour de justice et formé appel de la décision du président du Tribunal. Le président de la Cour d'appel des prud'hommes a, dans un premier temps, suspendu la procédure dans l'attente d'une décision de la Cour de justice. Celle-ci a déclaré les réclamations de T1 et T2 irrecevables pour tardiveté. Le président de la Cour d'appel des prud'hommes reprend la procédure et, par ordonnance préparatoire, ordonne un nouvel échange d'écritures sur les questions de compétence à raison de la matière.

Erwägungen

E. 0

■ ■■■ ,■ ■ ■■ ■ ,■■ ■■■■■■■■ ■■ ■■■ 9■ ■ ■■■■■■ ■■■ ■■■ ■ ■■■ ■■■■■■■■■■■■■■ I

■ ■■■■■■■ ■ ■■■■■ I ?

■ ■■■ ,■■ ■■■ ■ ,■ ■■■9■■■ ■■ ■■■■■■■■■ ■A■ ■ ■ ■ 9 %(((((((((((F ' ((((((((((+ '■(((((((((((■ #((((((((((?

■

E. 4

/■■ , ■■■■■ F ■■■ ,9■ ■ , ■■ 9■■■■■■■ ■■ ■■■ 9■ ■ ■■■■■■ ■■■ ■■■ ■■ /■ ■ ,■■■■■D■ ■ ■■ , ■ ■■■■■2■ ■■■E ■■ ,■ ■■■■■ ■ 6■ ■■■ ■■ ,■ ■■■ ■■ ■■■■■■■■■?

- & ■■ ■■ ■■■■■■ F ■ ■ == ■ ■ ■9,■■ ■■ ■ =9/■■ ■ ■■■■■ ■■■

■■■■■■ ■@■ ■ , ■■ 9■■■■■■■ ■

■9 ■ ■ ■ H ■ ,■■■ ■■ <■ == ?

■ "■■ @■ ,■ ■■■ ■■ <■■■9 F 6■< ■ ■■ ■■■ 9■ ■ ■■■■■■ ■■■ ■■■ F ,■9■■9■ ■ ■■■■■■ ■9,■■7

&■ <■ ==■.■ ■ 6■■■■■■■■■■ & ■9 ■■ ■

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.